



Publié sur Internet le 06/07/2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

ARRETE N° 2021-117-1

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

à Monsieur Jean GODARD
Vice-Président du Conseil départemental des Ardennes

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-3 ;

VU les élections départementales en date des 20 et 27 juin 2021 ;

VU la délibération "Election du Président du Conseil départemental" du Conseil départemental des Ardennes, en date du 1^{er} juillet 2021 ;

VU la délibération "Détermination de la composition de la Commission permanente" du Conseil départemental des Ardennes, en date du 1^{er} juillet 2021 ;

VU la délibération "Désignation des membres de la Commission permanente" du Conseil départemental des Ardennes, en date du 1^{er} juillet 2021 ;

VU l'élection des Vice-Présidents du Conseil départemental des Ardennes, en date du 1^{er} juillet 2021 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} - Par délégation du Président du Conseil départemental des Ardennes, Monsieur Jean GODARD, Vice-Président, est chargé, sous la surveillance et la responsabilité du Président, de signer tous actes et toutes correspondances et d'assurer toutes représentations relatifs aux affaires concernant le Revenu de Solidarité Active, l'insertion et les Fonds Sociaux Européens, à l'exception des actes imposant la signature ou la présence du Président du Conseil départemental.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté est notifié à Monsieur Jean GODARD, à Monsieur le Payeur départemental et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 - Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le **6 JUIL. 2021**

Noël BOURGEOIS

Noël BOURGEOIS
2021.07.06 07:01:27 +0200
Ref:20210702_112404_1-3-S
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental

NOEL BOURGEOIS